



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Sous-Préfecture de Calais
Permis de conduire - Commissions médicales

**COMMISSION MÉDICALE
CHARGÉE D'APPRÉCIER L'APTITUDE A LA CONDUITE
DES CONDUCTEURS ET DES CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE**

M.

né(e) le **à**

est invité(e) à se rendre à jeun, dans un laboratoire d'analyses médicales, muni(e) d'une pièce d'identité comportant une photographie, afin d'y effectuer un prélèvement en vue des recherches suivantes :

- C.D.T. (Carbohydrate Déficient Transferrin) ;
- Gamma G.T. ;
- Volume globulaire moyen ;
- Triglycérides ;
- Glycémie ;
- substances ou plantes classées comme stupéfiants : (*Opiacé urinaire, cannabis urinaire, cocaïne urinaire, amphétamines*).

Je vous demande de bien vouloir porter sur les résultats d'analyse qui seront adressés à l'intéressé la mention :

«PRÉLÈVEMENT EFFECTUÉ EN NOTRE LABORATOIRE, IDENTITÉ VÉRIFIÉE»

Calais, le

Les médecins de la commission médicale
primaire de l'arrondissement de Saint-Omer,